

P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 JANVIER 2009

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Rémi CHEVALET, Corinne BROSSARD, Dolorès ZAPATA.

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2008

Le procès-verbal de la réunion du 18 Décembre est approuvé.

SECOURS SUR LES PISTES DE SKI - Convention avec les ambulances

Après avoir rappelé l'organisation mise en place cette année, le maire rappelle la garantie de rémunération de 450 € par jour prévue pour l'ambulance de permanence. Cette garantie sera réduite de 180 € par évacuation assurée et le solde payé aux prestataires par la commune de Métabief.

Le maire propose au conseil municipal une convention à passer entre les communes de la station afin de répartir ce solde entre les communes au prorata du nombre d'évacuations assurées sur chacune d'elles.

Conscient du handicap que représente l'absence d'un cabinet médical au pied des pistes, le conseil municipal approuve les dispositions proposées et autorise le maire à signer la convention à intervenir entre les communes de Métabief, Jougne, Les Hôpitaux-Neufs et Les Longevilles Mont d'Or.

BAIL DE LOCATION DE LA DISCOTHEQUE

M. LENGACHER, 2° adjoint, rappelle la situation de la discothèque et le bail en cours à échéance du 18 Décembre 2010.

Il indique ensuite qu'un repreneur est retenu en la personne de M. Pierre Henri ETHALON et qu'il a été discuté de l'intérêt de conclure avec lui un nouveau bail commercial pour une nouvelle période de neuf ans à compter du 01 Février 2009.

Les conditions du nouveau bail seraient identiques à celles du précédent, à l'exception - du descriptif des locaux, auquel il conviendra d'ajouter un local à usage de bureau et de stockage,

- du loyer, qu'il est proposé de ramener à 1.180 € pour la première période, soit jusqu'au 31 janvier 2012 afin de favoriser le redémarrage de cette activité commerciale. Par contre, l'actualisation au 01 Février 2012 sera effectuée à partir du loyer normal, soit 1.380 €.

- de la clause de non responsabilité du bailleur, dans laquelle il conviendra de supprimer le mot 'infiltration'

Invité à passer au vote, le conseil municipal approuve les propositions de M. LENGACHER à l'unanimité, décide de la conclusion d'un nouveau bail aux conditions du précédent et en tenant compte des modifications ci-dessus et autorise le maire à le signer au nom de la commune.

BAIL DE LOCATION DU CHALET DU PETIT-MOROND

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

Le maire indique au conseil municipal que le candidat pressenti n'est pas disponible actuellement et que l'affaire n'a donc pas pu être conclue. Plusieurs autres demandeurs seront reçus prochainement et le conseil municipal sera donc invité à délibérer ultérieurement.

PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le maire rappelle succinctement l'historique de la révision du POS selon modalités des PLU. Il déclare que le PLU est l'outil idéal pour harmoniser le développement de la commune et que l'on n'a pas à rougir des délais mis pour son élaboration, Métabief n'étant pas une commune facile sur le plan de l'urbanisme. Ce PLU doit prévoir dans la mesure du possible les évolutions de notre village pour les 50 prochaines années. Dans le cadre d'une telle révision, il est obligatoire que le conseil municipal débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le conseil municipal a débattu de ces orientations lors de sa séance du 15 novembre 2004.

M. le maire invite les membres du conseil à relire avec lui le compte rendu de ce débat. Depuis cette date, le projet a évolué sur un certain nombre de points. Il précise que les études ont été complétées par une étude de voirie. Il cite l'acquisition de la maison LOCATELLI comme exemple d'interventionnisme communal destiné à éviter la transformation en résidence secondaire d'une maison du centre du village. Le Projet d'aménagement a été présenté à deux reprises en réunion publique à la population les 25 novembre 2004 et 26 mars 2007.

Les grands enjeux restent les mêmes et nous les avons portés lors de notre campagne municipale invitant la population à se prononcer notamment sur un tel programme. Notre élection ne peut que nous conforter dans les orientations choisies. Cependant, il paraît utile d'officialiser ces orientations à l'occasion d'un débat complémentaire au sein de notre conseil municipal.

Le maire invite le conseil municipal à faire part de ses réflexions, questions et suggestions sur ces grandes orientations pour le devenir de notre territoire.

Mme BORCA rappelle que le conseil municipal a également acquis la maison MAIRE pour y aménager de l'accueil petite enfance et personnes âgées.

Outre ces idées intéressantes, M. LENGACHER pense nécessaire de créer une identité particulière pour le village, propre à susciter le déplacement des gens.

A propos de la zone artisanale, il dit qu'un choix devra être fait parmi deux hypothèses : soit s'en tenir à une dimension communale (surface de 5 ha) soit à une dimension intercommunale propre à répondre aux attentes de la Communauté de Communes. Il précise que des demandes de lots émanent d'entreprises de Métabief et qu'elles pourraient être satisfaites en 2010 ou 2011.

M. MUTIN rappelle de son côté la proposition de création d'une maison de santé

Le maire mentionne encore la nécessité de classer en zone constructible l'enclave ND qui gêne la création du lotissement communal, le projet de création de 1000 lits touristiques, la construction d'une salle polyvalente ainsi que la candidature de la commune pour obtenir la construction d'un stade nordique par la Communauté de Communes.

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

A propos de la réserve collinaire, une décision devrait intervenir le 02 février sur la surface qu'il est projeté d'enneiger artificiellement et sur la capacité que devra avoir cette réserve.

Plus personne ne sollicitant la parole, le Maire conclut le débat en indiquant qu'une nouvelle réunion publique se tiendra le mercredi 11 février à 19 h 00 à la salle Sancey.

GESTION DE LA SALLE PAUL CHARLIN

La régie communale entraînant des difficultés de gestion, le maire propose un contrat de prestations de service avec la Sté OREX dans lequel il est prévu qu'elle se charge d'assurer l'accueil hors sac et l'encaissement des recettes pour le compte de la commune. En fin de saison, un bilan de gestion permettra l'apurement des comptes afin que la commune recouvre les recettes et s'acquitte des dépenses engagées pour son compte par la Société.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nouveau système de gestion et approuve la convention proposée.

En ce qui concerne les tarifs, le conseil municipal fixe les prix d'entrée à la salle Paul Charlin à 2,50 € pour les adultes, 1,00 € pour les enfants et 1,90 € pour les groupes. Il est convenu enfin que pour les sorties scolaires, l'entrée sera gratuite sous réserve d'une disponibilité suffisante et d'une réservation préalable.

FORET – VENTE DE BOIS 2009 – TRAVAUX DE PISTES

Le conseil municipal approuve la mise en vente des coupes de la façon suivante :

- en prévente de bois façonnés dans les parcelles 11 et 12
- dans le cadre de contrat d'approvisionnement : dans la parcelle 3 : environ 80 m3 en petits bois et 345 m3 en gros bois
- entre habitants pour les lots de feuillus destinés au chauffage et les lots de faible valeur. Ils seront marqués en parcelles diverses.

En ce qui concerne les travaux d'infrastructures forestières, le conseil municipal accepte le projet s'élevant à 12.541 € et sollicite une subvention à hauteur de 50 %.

A propos de la réforme de l'ONF et des revendications de l'intersyndicale des forestiers, le conseil municipal, à l'unanimité,

- S'inquiète des menaces que feraient peser les nouvelles restructurations de l'Office National des Forêts sur nos forêts communales,
- S'oppose aux mesures de délocalisation, de fermeture de sites et à la suppression d'une gestion forestière basée sur le triage,
- Demande au Président de l'Association des Maires des Communes Forestières et également administrateur de l'ONF, de s'opposer à cette restructuration telle que présentée et de suivre ce dossier au plus près des intérêts des communes.

DIVERS

Indemnité de sinistre – Le conseil municipal approuve les indemnités reçues des assurances MMA pour deux bris de glace sur le tracteur de la commune. Elles s'élèvent à 1.118,38 € TTC, soit le montant exact des réparations.

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Comice agricole – Le maire indique au conseil municipal que M. LETOUBLON, Président du Comice, a proposé à la commune l'organisation du comice agricole en 2010. Il conviendra de lui donner réponse après contact avec l'exploitant.

Les Secrétaires de Séance

Le maire

Dominique REGARD

Corinne BROSSARD

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 MARS 2009**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Corinne BROSSARD, Dolorès ZAPATA.

Absents : Rémi CHEVALET

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2009

Le procès-verbal de la réunion du 19 Janvier est approuvé.

GESTION DE LA FORET

M. Bruno HENRIET, agent de l'Office National des Forêts, invité par le Maire à présenter un bilan de la vente des coupes communales et des propositions de travaux 2009, remet à chaque conseiller municipal les documents qu'il a établis.

Il indique en premier lieu qu'une baisse des volumes demandés par les professionnels est annoncée et que les tarifs risquent de subir une baisse de 20 à 30 %.

Dans ces conditions, le revenu net global de l'année est estimé à 19.000 €, frais d'exploitation et de garderie déduits mais hors programme de travaux 2009.

Celui-ci est proposé pour un montant de 5.230 € de travaux de dégagement de semis et de remise en état après coupe et de 12.541 € de travaux d'infrastructure (création de pistes et place de dépôt).

A propos des recettes brutes de la commune, M. HENRIET présente le bilan des années 2003 à 2008. Il en ressort une variation de 50.000 à 69.000 € par an pour une moyenne par m³ de 40 à 65 €.

HALTE-GARDERIE LES MARMOTTES

M. DREZET-MARCOT, Trésorier de l'association, a été sollicité afin de présenter le bilan de l'activité Halte-garderie dans le cadre du vote de la subvention 2009 qui devra intervenir ce soir.

Il présente le budget 2009 qui s'élève à 163.168 € pour l'équilibre duquel une subvention de 75.124 € est sollicitée de la commune. Mais il précise qu'il s'engage à aller voir les autres communes afin de tenter d'obtenir leur participation au financement du service.

Il indique que trois personnes travaillent à temps plein et Mme BORCA dit que les enfants accueillis proviennent pour la moitié de Métabief.

M. LENGACHER, Commissaire aux Comptes, intervient à ce titre pour indiquer qu'il partage la préoccupation du Trésorier pour ce qui est de l'absence de participation des autres communes et trouve dommage qu'il n'y ait pas quelqu'un de Métabief au sein du Conseil d'Administration.

COMPTES DE GESTION 2008

Après avoir pris connaissance des résultats comptables présentés par le Trésorier, notamment des tableaux récapitulatifs de chacun des budgets, et avoir constaté leur

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

équivalence avec la comptabilité administrative du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Trésorier de Mouthe pour l'année 2008.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le maire ayant cédé la présidence de l'assemblée à M. LENGACHER, 2° adjoint, maire délégué pour les finances, celui-ci présente les résultats de l'exécution des budgets 2008 en comparant les crédits votés et les dépenses réalisées. Il donne lecture des postes les plus importants et indique qu'il y a des réflexions à mener pour limiter les dépenses d'électricité et de combustible. Si les dépenses de fleurissement sont également importantes, il souligne que cet investissement a été récompensé par le jury régional.

En l'absence de questions, il sollicite l'approbation du conseil municipal et c'est à l'unanimité que celui-ci approuve les balances qui se présente de la façon suivante :

Commune 2008	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
mandats ordinaires	952 211.00	1 723 725.07	2 675 936.07
mandats annulatifs	224.97	7 397.39	7 622.36
Dépenses de l'exercice	951 986.03	1 716 327.68	2 668 313.71
report déficit an - 1	-	182 982.33	
Dépenses totales	951 986.03	1 899 310.01	2 851 296.04
Titres ordinaires (Invest. dont 1068)	1 224 614.15	1 634 334.62	2 858 948.77
Titres annulatifs	1 313.41		1 313.41
Recettes de l'exercice	1 223 300.74	1 634 334.62	2 857 635.36
Report excédent an - 1	-	-	-
Recettes totales	1 223 300.74	1 634 334.62	2 857 635.36
Résultat de l'exercice	271 314.71	- 81 993.06	189 321.65
RESULTAT de clôture	271 314.71	- 264 975.39	6 339.32
décision d'affectation (art.1068 n+1)	238 358.00		
Résultats à reporter	32 956.71	- 264 975.39	

BUDGET PRIMITIF 2009

Avant la présentation des différents postes du budget, Monsieur le Maire rappelle les grandes orientations qui ont présidé à l'élaboration de ce budget dans le cadre du programme 2008/2014 et du PLU :

- Création du lotissement sur le site de la Rançonnière
- Lancement de l'étude pour la zone artisanale
- Aménagement de la Maison Maire avec premières études en 2009
- Réflexion quant au réaménagement du cœur du village en liaison avec l'étude sur la voirie
- Mise en place d'un programme pluri annuel de réfection de la voirie communale

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

- Lancement de la première tranche du programme de renforcement du réseau électrique sur le crêt de la Chapelle (45 000 € à charge de la commune en 2009).
Monsieur LENGACHER présente ensuite les différents postes budgétaires des sections fonctionnement et investissements.

FONCTIONNEMENT

- **Modifications apportées par le Conseil:**
 - la création d'une navette pendant les vacances de fin d'année (3 000 €)
 - un crédit supplémentaire de 10 000 € pour faire face aux importantes dépenses de déneigement et de réfection des voies
 - une réduction significative du poste consacré à la refonte du site web (7 000 €)
 - la réduction de 60 000 à 30 000 € du reversement du budget de la forêt compte-tenu des indications de Monsieur HENRIET.

- **Subventions :**

Le conseil est ensuite amené à se prononcer sur les subventions à attribuer aux associations. Après débat, le conseil approuve les subventions listées ci-après à l'unanimité moins deux voix pour la subvention au profit de la SPA.

SUBV - article 6574	2 0 0 9
	votes
Les Marmottes	75 124.00
Comité de Jumelage	180.00
Ass. Chats Gris Freestyle	300.00
Amicale des Pompiers	500.00
A.D.M.R. Labergement	400.00
Souvenir Français	100.00
Animation Labergement Ste-Marie (feu d'artifice)	500.00
Comice Agricole Mouthé	100.00
Foyer rural des Longevilles	400.00
VTT Métabief - Les Rousses	2 000.00
FNACA du Mont d'OR	100.00
S.P.A. (fonctionnement. fourrière)	300.00
Association des maires ruraux du Doubs	80.00
Festival de la Paille	10 000.00
Chorale	50.00
Comité des Fêtes (festival cinéma)	6 000.00
Rallye Neige et Glace	3 000.00
Olympic Mont d'Or	2 000.00

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

3ème Age Métabief	600.00
Total :	101 734.00

- Contributions directes :

Monsieur LENGACHER propose un produit global de 525 144 €, montant nécessaire à l'équilibre du budget, en fonction des grandes orientations et de la réalité des dépenses.

Il présente un tableau concernant les taux des quatre taxes pour l'ensemble des 19 communes de la Communauté de Communes qui démontre que la fiscalité à Métabief est relativement faible, notamment en matière de taxe d'habitation.

Après débat, et sur la proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire un produit de 545.755 € à l'article 7311 du budget 2009 et d'adopter une répartition modulée des taux selon le tableau suivant :

Taxe	Bases prévis.09	Taux 2009	Produit 2009
d'habitation	3 905 000	5,80 %	226 490
foncière bâtie	2 187 000	7,20 %	157 464
foncière non bâtie	25 300	17,90 %	4 529
professionnelle	1 303 000	12,07 %	157 272
T O T A L			545 755

INVESTISSEMENTS

Les crédits proposés correspondent :

- à l'acquisition de vidéo projecteurs, de matériel de bureaux et du remplacement du photocopieur pour un montant global de 9.000 €
- aux travaux de fermeture de la ferme de Bellevue pour 5.000 €
- à des travaux de voirie et de remplacement de plans du village pour un total de 40.000 €
- au remplacement des corbeilles à papier extérieures pour 7.000 €
- à l'acquisition d'un silo à sel de déneigement et d'une saleuse pour 21.000 €
- à la réfection de la couverture de la mairie et l'agrandissement de la bibliothèque pour 52.000 €
- à la réalisation des plans, d'une étude diagnostique et d'un avant-projet sommaire sur les maisons MAIRE et LOCATELLI pour un montant respectif de 14.700 et 8.000 €.

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

BALANCE GENERALE

L'ensemble de ces nouveaux crédits et le maintien des crédits de reports sont approuvés à l'unanimité, ce qui conduit à arrêter la balance générale du budget principal de la commune aux chiffres suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de l'exercice	1 354 982.71
Dépenses totales	1 354 982.71
Recettes de l'exercice	1 083 668.00
Report excédent an - 1	271 314.71
Recettes totales	1 354 982.71

Investissement	
Crédits de dépenses reportés	586 486,84
Dépenses de l'exercice	295 098,70
report déficit an-1	264 975.39
Dépenses totales	1 146 560.93
Crédits de recettes reportés	619 442,93
Recettes de l'exercice	527 118,00
Recettes totales	1 146 560.93

TOTAL	
Dépenses de l'exercice	2 241 568.25
report déficit an - 1	264 975.39
Dépenses totales	2 501 543.64
Recettes de l'exercice	2 230 228.93
Report excédent an - 1	271 314.71
Recettes totales	2 501 543.64

BUDGET DE L'EAU

M. Franck BREUILLARD, 3° adjoint, présente le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe EAU POTABLE et indique que l'excédent de clôture s'élève à 198.167,23 €.

Il rappelle que cet excédent s'explique par l'attente de travaux importants de recherche en eau mais que des problèmes liés à la compréhension des compétences entre les communes et le Syndicat des Eaux de Joux entraînent des retards dans les investissements à faire.

Compte admin. 2008	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
mandats ordinaires	41 186.44	21 099.56	62 286.00
mandats annulatifs			
Dépenses de l'exercice	41 186.44	21 099.56	62 286.00
report déficit an - 1	-	-	

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Dépenses totales	41 186.44	21 099.56	62 286.00
titres ordinaires (dont art.106)	92 199.08	56 221.27	148 420.35
titres annulatifs			-
Recettes de l'exercice	92 199.08	56 221.27	148 420.35
report excédent an - 1	78 372.39	33 660.49	112 032.88
Recettes totales	170 571.47	89 881.76	260 453.23
Résultat de l'exercice	51 012.64	35 121.71	86 134.35
RESULTAT de clôture	129 385.03	68 782.20	198 167.23
décision d'affectation (art.106 n+1)			-
résultats à reporter	129 385.03	68 782.20	

Le budget 2009 se limite à l'inscription des recettes provenant de la vente de l'eau aux particuliers (65.000 €), au même tarif que l'an dernier, et en recettes à l'intégration de l'excédent dans les provisions du programme d'investissement précité.

Après que le maire ait indiqué que les forages de prospection seront entrepris au printemps sur le Mont d'Or à l'initiative du conseil général, le conseil municipal approuve l'ensemble des comptes présentés et notamment la balance générale suivante :

Fonctionnement	B.P. 2009
Dépenses de l'exercice	196 815,03
Dépenses totales	196 815,03
Recettes de l'exercice	67 430,00
Report excédent an - 1	129 385,03
Recettes totales	196 815,03

Investissement	B.P. 2009
Crédits de dépenses reportés	140 221,22
Dépenses de l'exercice	113 545,98
Dépenses totales	253 767,20
Crédits de recettes reportés	924,00
Recettes de l'exercice	184 061,00
Report excédent an - 1	68 782,20
Recettes totales	253 767,20

T O T A L	B.P. 2009
Dépenses de l'exercice	450 582,23

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Dépenses totales	450 582,23
Recettes de l'exercice	252 415,00
Report excédent an - 1	198 167,23
Recettes totales	450 582,23

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

M. LENGACHER propose d'approuver le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe lotissement qui, en 2008, s'est limité à l'encaissement d'une avance de la commune afin d'équilibrer les comptes dans l'attente de la vente des terrains en stock.

Le conseil municipal n'émet pas d'observations et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Pour le budget primitif 2009, il propose d'inclure les crédits nécessaires à l'acquisition des terrains du lotissement de la Rançonnière, à la préparation des documents de travail à demander au géomètre et à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la zone artisanale.

Le conseil municipal accepte le document présenté sur ces bases et approuve la balance générale suivante :

BUDGET LOTISSEMENT	C.A. 2 0 0 8	B.P. 2 0 0 9
F o n c t i o n n e m e n t		
Dépenses de l'exercice	0.14	772 169.00
Dépenses totales	0.14	772 169.14
Recettes de l'exercice	0.00	772 169.00
Recettes totales	0.00	772 169.00
Déficit de l'exercice	0.14	0.14
DEFICIT DE CLOTURE	0.14	

I n v e s t i s s e m e n t		
Dépenses de l'exercice	49 999.85	887 338.00
Dépenses totales	49 999.85	887 338.00
Recettes de l'exercice	50 000.00	887 338.00
Report excédent an - 1	0.00	0.15
Recettes totales	50 000.00	887 338.15
Excédent de l'exercice	0.15	0.15
EXCEDENT DE CLOTURE	0.15	

T O T A L		
Dépenses de l'exercice	49 999.99	1 659 507.00
report déficit an - 1	0.00	0.14

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Dépenses totales	49 999.99	1 659 507.14
Recettes de l'exercice	50 000.00	1 659 507.00
Report excédent an - 1	0.00	0.15
Recettes totales	50 000.00	1 659 507.15
Excédent de l'exercice	0.01	0.01
EXCEDENT DE CLOTURE	0.01	

BUDGET DE LA FORET

Suite à l'intervention de M. HENRIET en début de séance et des précautions budgétaires qu'il propose de prendre, le conseil municipal, après avoir approuvé les résultats 2008, décide de ramener de 60.000 à 30.000 € le prélèvement au profit du budget principal de la commune et à inscrire pour 2009 les crédits nécessaires aux travaux proposés par l'ONF.

Après avoir apporté les modifications décidées, la balance générale est acceptée selon le tableau suivant :

BUDGET FORET	C.A. 2 0 0 8	B.P. 2 0 0 9
F o n c t i o n n e m e n t		
Dépenses de l'exercice	56 570,69	81 811,02
Dépenses totales	56 570,69	81 811,02
Recettes de l'exercice	58 030,51	40 000,00
Report de l'excédent an - 1	51 373,03	41 811,02
Recettes totales	109 403,54	81 811,02
Excédent de l'exercice	1 459,82	
EXCEDENT DE CLOTURE	52 832,85	

I n v e s t i s s e m e n t		
Dépenses de l'exercice	13 258,40	16 672,00
Restes à réaliser an - 1		5 830,57
Report déficit an-1	6 932,86	5 191,26
Dépenses totales	20 191,26	27 693,83
Recettes de l'exercice	15 000,00	27 693,83
Recettes totales	15 000,00	27 693,83
Excédent de l'exercice	1 741,60	
DEFICIT DE CLOTURE	5 191,26	

T O T A L		
Dépenses de l'exercice	69 829,09	104 313,59
report déficit an - 1	6 932,86	5 191.26

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Dépenses totales	76 761,95	109 504,85
Recettes de l'exercice	73 030,51	67 693,83
Report excédent an - 1	51 373,03	41 811,02
Recettes totales	124 403,54	109 504,85
Excédent de l'exercice	3 201,42	
EXCEDENT DE CLOTURE	47 641,59	

DIVERS

- Sécurité routière

Pour répondre à la demande des services de sécurité routière envisageant des actions de formation des Elus sur la prévention des risques, le conseil municipal désigne Monsieur Bruno MUTIN, premier adjoint, élu référent de sécurité routière.

A cette occasion, le Maire tient à lui présenter les remerciements des commerçants de la place Xavier Authier pour son implication dans l'organisation du stationnement.

-Demande d'installation

Sur proposition du Maire, le conseil municipal refuse l'installation d'un « kebab » sur le parking de la discothèque

Enfin le Maire informe le conseil municipal :

- des remerciements de la famille de Mme Isabelle COLIN pour l'organisation de la cérémonie concernant son centenaire,
- des cartes reçues d'Alexandre ROUSSELET dans le cadre de ses déplacements sur les courses de ski de fond de l'équipe de France.
- que contrairement à un article de presse, l'hôpital de Pontarlier n'est pas plus concerné que les autres par les risques de maladies nosocomiales
- du dévouement de Monsieur MUTIN pour la vente des brioches au profit de l'ADAPEI

Les Secrétaires de Séance

Le maire

Michèle BORCA – Sébastien BRUN

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 20 AVRIL 2009**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD, René CHEVALET.

Absentes excusées : Michèle BORCA, Dolorès ZAPATA

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 MARS 2009

Le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2009 est approuvé.

PERSONNEL COMMUNAL

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail des employés et de la volonté d'accroître les services à la population, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi à temps complet à compter du 01 Mai 2009. Il pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, au grade d'adjoint technique de 2^o classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois, décide à l'unanimité des membres présents :

- décide à l'unanimité d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- Régime indemnitaire des agents

Le maire rappelle la situation actuelle, décidée par le Conseil Municipal du 27 mars 2006 et propose certaines modifications concernant les coefficients pour les filières :

Filière administrative

Indemnité d'Administration et de Technicité :

Ancien coefficient

Nouveau coefficient

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

- cadre d'emplois des rédacteurs	1	2
- cadre d'emplois des adjoints administratifs	0	2

Filière technique

- cadre d'emplois des agents des services techniques
 - maintien de l'IAT pour les emplois soumis aux intempéries, sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 3, soit 110,88 € par mois
 - attribution de l'IEMP pour les emplois ayant une mission d'encadrement, sur la base du montant annuel de référence et avec un coefficient de 1, soit 95,28 € par mois
 - attribution des indemnités d'astreinte à la diligence du maire (du vendredi soir au lundi matin) pour le personnel intervenant sur la voirie, soit 109,28 € par astreinte.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité. Le maire fixera les attributions individuelles par arrêté. Elles prendront effet au 1^{er} mai 2009.

Le Conseil décide d'examiner chaque année, en décembre, le régime indemnitaire des agents.

- astreintes

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de maintenir les dispositions actuelles et de régler les astreintes supplémentaires effectuées au cours de l'hiver, soit :

- 37 astreintes sur la base de 109.28 €
- 1 astreinte sur la base de 43.38 €

Les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre « Dépenses imprévues de fonctionnement ».

CHALET REFUGE DU PETIT MONROND

Le Maire indique qu'il a reçu plusieurs demandes d'exploitation du chalet refuge et soumet au conseil diverses propositions concernant l'avenir du chalet parmi lesquelles la distinction entre le fonds de commerce et les murs.

Le conseil retient les dispositions suivantes (abstention : Thierry Duclos) :

- Mise en location gérance des murs et du fonds aux conditions suivantes :
 - o Loyer mensuel murs : 400 €
 - o Loyer mensuel fonds : 400 €
 - o Dépôt de garantie : 10 000 €
- Promesse de vente du fonds de commerce et de location des murs dans un délai de deux ans, renouvelable année par année :

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- o Valeur de rachat du fonds : 120 000 € pour les éléments incorporels et pour le matériel.
- o Bail commercial 3-6-9 ans avec un loyer initial mensuel de 600 €.

ASSOCIATION MONT D'OR DEVELOPPEMENT – MASSIF DU JURA

Le Maire rappelle que cette Association destinée à proposer des actions de formation pour les commerçants et artisans de la station a été initiée par le Syndicat Mixte. La municipalité met à disposition de cette Association, et de façon permanente, une salle disponible dans le bâtiment de la Mairie (salle bleue). L'Association règlera les charges inhérentes à cette location.

SECOURS SUR LES PISTES : ANNULATION DE DEUX FACTURES

Deux factures sont annulées pour un montant total de 519.25 €.

PLU ETUDE COMPLEMENTAIRE DE VOIRIE

Afin de finaliser l'étude de voirie réalisée par la Société Iris Conseil sur plusieurs points et notamment les aménagements

- de l'avenue du Bois du Roi
- de la rue du Village

le Maire propose l'inscription d'un crédit complémentaire pour dépenses imprévues de 2 931€. Une demande complémentaire de subvention sera formulée, l'étude complémentaire étant réalisée, quelle que soit l'issue de la demande. Accord du Conseil.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le chapitre « Dépenses imprévues d'investissement ».

HALTE GARDERIE LES MARMOTTES

L'article 8 de la Convention liant la commune et l'Association «Les Marmottes», prévoit la représentation de deux représentants du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal élit Monsieur Thierry DUCLOS (en remplacement de Mme RAIMONDO) aux côtés de M. Franck BREUILLARD, élu le 25 mars 2008, pour toutes relations entre l'Association et la Commune.

DIVERS

- **Point sur le budget 2009**

Jean-Claude LENGACHER indique qu'au 31 mars 2009 :

- le % de réalisation des dépenses de fonctionnement s'établissait à 24.6 %, en concordance avec le calendrier.
-
- Que certains chapitres sont en hausse sensible, conséquence de l'hiver rigoureux, notamment les combustibles, les secours en montagne et surtout les frais liés au déneigement (63 500 € pour l'hiver 2008/2009). Ces dépassements sont heureusement compensés par des économies sur d'autres postes.
-
- Le % de réalisation des recettes de fonctionnement s'établit à 18 %, chiffre peu significatif, ces recettes n'étant pas linéaires. Malgré la crise, les recettes relatives aux droits de mutation sont conformes aux objectifs.
- **Dépenses imprévues**
Le Maire sollicite un crédit de 3023 € pour le renforcement des réseaux basse tension sur le secteur Altic par le SIEL. Accord du Conseil.
- **Demande de subvention**
L'Association VTT Conliège sollicite une subvention complémentaire de 3 000 € pour l'organisation de la « grande traversée du Jura » les 6 et 7 juin 2009 avec une journée complète à Métabief le samedi 6 juin.
Le Maire demande une décision de principe sur cette demande qu'il conviendrait de valider au prochain conseil au vu du budget.
Vote contre : Dominique REGARD
Abstention : Franck BREUILLARD
- **Vente de terrain**
Franck BREUILLARD demande un accord de principe pour la vente d'un terrain communal à Monsieur LACROIX en vue de réaménagement et de l'extension de son garage. Accord du Conseil.
- **Site Web**
Jean-Claude LENGACHER indique qu'une consultation va être lancée pour la refonte totale du site web de la Commune. La convention avec le gestionnaire actuel ayant pris fin en décembre 2008, il propose, dans l'attente de la réforme du site, une rémunération sur la base d'un forfait horaire de 28.56 €. Accord du Conseil.

La séance est levée à 22 h 30.

le Maire,

Gérard DEQUE

Les secrétaires de séance,

J-Claude LENGACHER, Corinne BROSSARD

**P.V. DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 29 JUIN 2009**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD, Rémi CHEVALET, Michèle BORCA.

Absente excusée : Dolorès ZAPATA

Secrétaires de séance : Michèle BORCA, Corinne BROSSARD.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 AVRIL 2009

Le procès-verbal de la réunion du 20 Avril 2009 est approuvé.

RESTRUCTURATION DES CENTRES DE SECOURS

La participation de la commune au SDIS (pompiers) s'élève à 40784 euros. Répartition pluriannuelle selon les 4 taxes 2008.

En 2010 la participation sera de 6 370 euros,
en 2011 et en 2012 : 5 326 euros,
en 2013 : 4 009 euros,
en 2014 : 1 774 euros,
en 2015 : 5 323 euros.

La répartition 2010/2015 ne sera définitive qu'à la signature de la convention avec le SDIS en fonction du planning des travaux.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité

TERRAIN COMMUNAL

La décision concernant la vente du terrain pour aisance avenue des crêts est reportée.

En ce qui concerne la location des terrasses pour les commerces le conseil décidera d'un prix au m² . Se renseigner auprès des instances compétentes.

CONVENTION FINANCIERE HALTE GARDERIE

Suite à une demande de la sous-préfecture, la convention financière qui est passée avec la halte garderie « Les Marmottes » a subi quelques changements. Dans l'article 1 il est convenu de préciser les prestations apportées par la halte garderie à savoir « prestation de garde, de surveillance, d'hygiène corporelle, de repas, de jeux d'éveil, de préparation aux différentes fêtes. »

Article 2 : l'aide de la commune doit être notifiée. Pour 2009 elle s'élève à 75 124 euros.

Article 3 : montant du budget de l'association pour l'année 2009 : 163 168 euros et détail des ressources :

- CAF (37 000 euros)
- département (2 000 euros)

- commune de Métabief (75 124 euros)
- recettes propres (40 000 euros).

Article 5 : Compte rendu trimestriel à la commune, faciliter le contrôle de la commune

Article 7 : un bilan complet sera remis à la commune pour le 28 février de l'année suivante, certifié conforme par le président et les 2 commissaires aux comptes.

Mr Breuillard Franck souligne que tous ces points étaient déjà effectués, mais ils devaient être notés dans la convention.

Mme Borca Michèle ne participe pas au vote ;

Le nouveau projet est approuvé à l'unanimité

BUDGET COMMUNAL

Subventions aux associations

Lors de sa séance du 9 mars 2009 le conseil avait attribué une subvention de 6 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation du Festival du Cinéma

Le Maire propose :

-de transférer cette subvention à l'association « Le Moulin des Chats Gris », compte tenu de l'aspect culturel de la manifestation,

- de ramener son montant à 4 000 €

Mr ARRIGONI ne participe pas au vote

Approbation à l'unanimité.

Le Maire propose également le versement d'une subvention complémentaire de 500 € à l'Olympic Mont d'Or pour l'organisation des Championnats d'Europe de ski de fond de Mars 2009.

Approbation à l'unanimité

Renouvellement convention d'ouverture de crédits :

C'est un système de prévention pour un éventuel décalage temporaire entre les recettes et les dépenses de la commune. Les frais d'engagement sont de 200 euros annuels. Ce dispositif permet de disposer d'une réserve de 100 000 euros.

Approbation à l'unanimité pour la proposition Dexia

Participation de la commune aux activités sportives :

Inclure le club de karaté qui officie sur Métabief, au même titre que le Judo, la Danse et l'Equitation, à savoir une prise en charge de 70 % des cours collectifs, plafonnés à 90 euros par activité et par an (frais de licence exclue).

Dominique Regard propose de reprendre le coût global de chaque association subventionnée pour se rendre compte s'il y a bien égalité entre chacune. Une réflexion est à mener.

Approbation à l'unanimité.

Participation au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées :

Une participation est versée chaque année au Conseil Général pour les logements sociaux, elle s'élève cette année à : 0.61 euros par habitant (913) somme 556.93 euros, pour le FSL et 0.30 euros par habitant (913) somme 273.90 euros, pour le FAAD. Total à verser cette année : 830.83 euros.

Approbation à l'unanimité.

DIVERS :

Nomination d'un correspondant défense :

Mr MUTIN Bruno se propose pour ce poste, pas d'autre postulant.

Approbation à l'unanimité

Délibération pour agrandissement de la bibliothèque :

Mme Borca Michèle expose le projet d'agrandissement de la bibliothèque communale. Pour l'octroi de subvention une délibération est à prendre pour cet agrandissement, ce qui permettra de faire une demande rapidement.

Coût des travaux : 29 360 euros HT

Coût du logiciel : 3 000 euros HT

Coût du matériel informatique : 1 426 euros HT

Coût de l'agencement : 15 000 euros HT

La commune peut prétendre à des subventions à hauteur de 30 % maxi pour les travaux, de 4 600 euros pour le mobilier, et 1 600 euros pour le logiciel et le poste informatique.

Sur le global 48 786 euros il est possible d'espérer recevoir 23 800 euros de subvention.

Approbation à l'unanimité

Convention avec la bibliothèque à signer.

Comice Agricole .

Rencontre avec Mr Marandin Thierry et Mr Letoublon Albert pour l'organisation du comice en 2010. Accord des participants pour qu'il se déroule à Métabief. Une réflexion est à mener (via le pôle associatif)

Un comité de pilotage est désigné comprenant à ce jour :

Gérard Dèque, Michel Cuby, Sébastien Brun, Bruno Mutin, Jean-Claude Lengacher, Corinne Brossard, Michèle Borca, Alain Arrigoni ,Thierry Marandin, Albert Letoublon

Il sera proposé à d'autres personnes de participer à ce Comité

Le Maire relate également les dégradations faites à l'école primaire de Métabief, très certainement Dimanche 28 Juin après midi. Les services de gendarmerie ont été très efficaces, et mènent les investigations. La commune a bien entendu porté plainte. Il serait souhaitable de mettre l'école sous alarme.

Lors de dégradations sur les bâtiments publics, prendre des photos.

Remarque de Franck Breuillard concernant les comptes rendus des conseils municipaux : Il pense qu'il faut être plus précis dans la retranscription des remarques faites lors des conseils. Jean-Claude Lengacher lui réprécise que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit deux documents distincts : d'une part le procès-verbal, établi par les secrétaires de séance, qui doit relater l'ensemble des débats et d'autre part le compte-rendu sommaire qui doit être affiché dans les huit jours et dont le contenu est de la responsabilité du Maire.

Séance levée à 21 heures 30
le Maire,

Gérard DEQUE

Les secrétaires de séance,

Michèle BORCA et Corinne BROSSARD

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 AOUT 2009**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD,

Absentes excusées : Rémi CHEVALET, Dolorès, ZAPATA, Dominique REGARD, Michèle BORCA

Absent : Franck BREUILLARD

Procuration : néant

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 Juin 2009 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vente de terrain à M. DEPRAZ

Le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal lors de sa séance du 05 juillet 2009 de vendre des terrains d'aisance au Crêt de la Chapelle à trois propriétaires au prix de vingt euros le m².

Les négociations ayant abouti avec M. DEPRAZ, il propose la vente à ce dernier du terrain identifié dans le procès-verbal de mesurage et d'estimations dressé par Mme BETTINELLI, géomètre-expert à Morteau, au prix de vingt euros le m² (20 €/m²) pour une superficie de 82 m², soit au prix de mille six cent quarante euros : (20 € / m² x 82 m² = 1.640 €).

Il précise que cette décision doit être prise très rapidement pour des raisons bancaires.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 20 h 45.

Les secrétaires de séance
Corinne BROSSARD et Jean-Claude LENGACHER

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD, Rémi CHEVALET, Michèle BORCA

Absents excusés : Dolorès ZAPATA

Procuration : néant

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 Août 2009

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

REFUGE DU PETIT-MOROND

Le maire indique que Mme Corinne BARBIER demeurant à Pontarlier, est intéressée par l'exploitation du chalet refuge et soumet au conseil diverses propositions concernant l'avenir du chalet, parmi lesquelles la distinction entre le fonds de commerce et les murs.

Concernant Mme Corinne BARBIER, avec faculté de se substituer une Société dans laquelle elle sera associée, majoritaire et gérante, le conseil retient les dispositions suivantes :

- Mise en location gérance des murs et du fonds aux conditions suivantes :
 - o Loyer mensuel des murs à compter du 01/12/2009 : 400 €
 - o Loyer mensuel du fonds, idem : 400 €
 - o Dépôt de garantie : 10 000 €

- Promesse de vente du fonds de commerce dans un délai compris entre un et deux ans à partir de la date de location-gérance, soit entre le 01/12/2010 et le 01/12/2011,
 - o Valeur de rachat du fonds : 115 200 € pour les éléments incorporels et pour le matériel.
 - o Bail commercial de 3-6-9 ans à compter de la vente du fonds, avec un loyer initial mensuel de 600 €.

FERME DU CERNOIS

Certaines dispositions du bail devant être réécrites, le Maire propose de le résilier. Dans l'article 12 du bail en cours, la résiliation peut se faire moyennant un préavis d'un an, d'où l'urgence d'une décision. Par ailleurs, le locataire actuel, M. MONNIER, est redevable à la commune d'un arriéré de 1.034 euros. Compte tenu de l'absence de travaux depuis plusieurs années, le maire soumet au conseil deux propositions :

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- résiliation du bail : adopté à l'unanimité
- régularisation des loyers sur la base de 1.084 euros : 9 voix pour, 2 contre (Franck BREUILLARD et Jean-Claude LENGACHER) et une abstention (Corinne BROSSARD).
Le Maire propose que le bail consenti à AZUREVA soit également résilié. Adoption à l'unanimité.

RESTAURATION SCOLAIRE

Il a été établi une convention d'occupation précaire pour six mois afin de pouvoir continuer à assurer la cantine scolaire dans le bâtiment de l'hygiène sociale. Le loyer mensuel sera de 1.500 euros. Cet organisme envisageant de vendre ledit bâtiment, la commune a manifesté une intention d'achat. Le maire précise que la convention précaire sera résiliée si la commune se porte acquéreur des locaux.

Le conseil mandate le maire pour négocier la déduction du montant des loyers versés du prix d'achat de ce bâtiment.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

La commune va procéder au recrutement d'une contractuelle. Cette personne sera sous la responsabilité hiérarchique directe du Maire. Elle sera en charge de divers dossiers afin d'alléger le travail des élus. Son contrat sera de trois mois renouvelable une fois.

Proposition acceptée à l'unanimité.

DIVERS

Subvention Raid VTT Jura

Lors du conseil du 20 avril 2009, le Conseil avait pris la décision de principe d'accorder une subvention de trois mille euros à cette association au vu de leur budget. Celui-ci ayant été fourni, le Maire soumet au conseil le vote de la subvention.

Proposition acceptée, 2 votes contre (Franck BREUILLARD, Dominique REGARD).

Il est décidé que pour 2010 toutes les associations qui demanderont une subvention devront préciser leur démarche devant le conseil (budget et objet de la subvention).

Indemnités dues au Karadis

Le maire rappelle que lors de cette affaire d'infiltration d'eau dans les murs de la discothèque, il avait émis toutes réserves de faire payer au locataire les travaux d'étanchéité des murs. Il s'avère qu'aujourd'hui la commune a reçu du Tribunal de Grande Instance de Besançon un jugement défavorable et qu'elle est dans l'obligation de rembourser à M. PEZZOLI, gérant à l'époque des frais engagés, la somme de neuf mille cinq cent euros.

Le conseil, à l'unanimité, sollicite le maire pour saisir les assurances afin d'obtenir le remboursement des frais engagés.

Dégâts du déneigement

La Société SAULNIER doit rembourser à la commune la somme de 419,80 euros pour les dégâts des barrières de circulation abîmées lors du déneigement de l'hiver 2007/2008.

Acceptation de ce remboursement.

La séance est levée à 21 h 15.

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

Les secrétaires de séance
Michèle BORCA et Dominique REGARD

le Maire,
Gérard DEQUE

P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 5 OCTOBRE 2009

Présents : Gérard Deque, Jean-Claude Lengacher, Franck Breuillard, Dominique Regard, Thierry Duclos, Alain Arrigoni, Corinne Brossard, Michel Cuby, Sébastien Brun, Michèle Borca, Rémi Chevalet.

Absent excusé : Bruno Mutin (pouvoir à G. Deque)

Absente : Dolorès Zapata

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire rappelle que

- les remarques émises par les habitants ont été prises en considération en particulier :
- abandon du projet de route traversant la résidence Beausoleil,
- respect des zones humides selon les préconisations du cabinet Sciences Environnement notamment : allée des Vouches, zone artisanale le long du Bief Rouge.
- le projet a fait l'objet de trois réunions publiques.
- les prochaines échéances seront :
 - délibération ce jour pour arrêter le projet de PLU
 - consultation des différents services,
 - enquête publique,
 - approbation vraisemblablement en Avril-Mai 2010.

Jean Claude Lengacher demande si les observations des différents services seraient de nature à remettre en cause certains éléments du projet.

Le maire répond par l'affirmative. Il soumet ensuite la délibération suivante au Conseil :

Le Conseil Municipal de METABIEF, à l'unanimité des membres présents :

- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L 123-19, L. 300-2 et R. 123-18 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2003, visée le 19 mai 2003 par la Sous-préfecture de PONTARLIER, prescrivant la révision du P.L.U., et définissant les modalités de la concertation préalable prévue à l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Vu le bilan dressé par le Maire à l'issue de la concertation préalable, présenté au Conseil Municipal pour qu'il en délibère ;
- Vu le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement, le règlement, les documents graphiques et les annexes composant le dossier de P.L.U. à arrêter ;

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- Considérant le débat qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal les 15 novembre 2004 et 19 janvier 2009, conformément à l'article L. 123-9 al. 1 du Code de l'Urbanisme ;
- Considérant que les modalités de la concertation préalable prévue par la délibération ouvrant la concertation ont bien été respectées ;
- Considérant le bilan qui a été dressé de la concertation ;
- Considérant que le projet est prêt à être soumis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi que, à leur demande, aux Communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) directement intéressés,

Après en avoir délibéré :

- Prend acte des observations émises pendant la concertation et du bilan qui en a été tiré par le Maire et constate que la concertation a influé sur le contenu du projet de P.L.U. au cours de son élaboration ;
- Arrête le projet de P.L.U. révisé sur l'ensemble du territoire de la Commune de METABIEF tel qu'il est annexé à la présente,
- Précise que le projet de P.L.U. arrêté sera communiqué pour avis aux Services de l'Etat, et aux personnes publiques associées à son élaboration dont la liste est la suivante :

Monsieur le Préfet du DOUBS.

Monsieur le Président de la Région de FRANCHE COMTE.

Monsieur le Président du Conseil Général du Doubs

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers

Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs..

Monsieur le Président de l'INAO.

Ainsi qu'aux Communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés qui en ont fait la demande.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire rappelle au conseil municipal la lettre du 29 juillet dernier de M. COURANT, Directeur Général Adjoint de l'association d'Hygiène Sociale du Doubs, par laquelle il informait la commune de son impossibilité à poursuivre le service de restauration scolaire.

Une entente ayant pu intervenir pour louer les locaux utilisés, la commune, pour maintenir cette prestation, peut prendre la gestion de ce service dès le mois d'Octobre.

C'est pourquoi le maire propose au conseil municipal d'entériner cette intention et de maintenir les conditions de fonctionnement en place, à savoir :

- la fourniture des repas par M. GENAY, traiteur à Jougne,

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- la réservation obligatoire en mairie le jeudi midi au plus tard pour la semaine suivante
- la prise en charge par la commune de 1,80 € par repas pour les élèves domiciliés à Métabief,
- le recouvrement mensuel auprès des parents au prix de 5,00 € par repas pour les enfants domiciliés à Métabief et de 6,80 € pour les autres,
- le remboursement des repas pour les enfants inscrits mais absents pour cause de maladie justifiée par présentation d'un certificat médical avant la fin du mois concerné.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Accepte la prise en charge du service de restauration scolaire dès le mois d'octobre 2009,
- Approuve en tout point la proposition du Maire,
- L'autorise à engager les dépenses nécessaires et à procéder à l'encaissement des recettes aux prix indiqués ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES

- **Comice** : Après avoir rappelé que le comice 2010 se tiendra à Métabief, G DEQUE indique qu'une délégation se rendra à Bonnevaux Samedi 10 Octobre pour un repérage.

Le conseil que le matériel en provenance de Bonnevaux sera stocké au chalet du Cernois

-circulation : les « coussins berlinois » (ralentisseurs) seront déposés fin octobre, début novembre.

La séance est levée à 21h30

Secrétaires de séance : Michèle Borca et Dominique Regard

**Procès -verbal du conseil Municipal
du Mardi 27 octobre 2009**

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 13</p> <p>Nombre de Membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de Conseillers présents ou représentés : 10</p> <p>Début de séance : 10 A 20 H 35</p> <p>Fin de séance : 10 A 20 H 55</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 27 octobre, le CONSEIL MUNICIPAL, s'est réuni, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 20 octobre par Monsieur DEQUE, Maire, qui a présidé la séance.</p> <p>Étaient Présents : Gérard DEQUE, Michèle BORCA, Corinne BROSSARD, Alain ARRIGONI, Franck BREUILLARD, Sébastien BRUN, Rémy CHEVALET, Michel CUBY, Jean-Claude LENGACHER, Bruno MUTIN.</p> <p>Étaient Excusés: Thierry DUCLOS, Dominique REGARD, Dolorès ZAPATA.</p> <p>Secrétaires de séance : Sébastien BRUN et Bruno MUTIN</p>
--	--

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 05 octobre 2009 : Le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2009. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

1. Décision Modificative au budget 2009

Monsieur le Maire propose une décision modificative au budget 2009. Il laisse la parole à Mr LENGACHER – 2^{ème} adjoint, chargé des finances.

Mr LENGACHER explique que la décision modificative au budget est une simple opération comptable qui consiste à modifier les lignes budgétaires de sorte à équilibrer les recettes et les dépenses au niveau de chaque chapitre.

Certaines dépenses imprévues doivent être financées par des recettes supplémentaires.

Le budget de fonctionnement laisse apparaître des recettes supplémentaires (versement du syndicat électrique, taxes sur les remontées mécaniques, remboursements d'assurances) qui s'élèvent à 76000 euros. Ces recettes vont permettre de créditer d'autres postes de dépenses notamment sur le chapitre « charges à caractère général ».

Le budget d'investissement bénéficie d'une recette supplémentaire liée à la taxe locale d'équipement d'un montant de 12000 euros. Cette recette va permettre de pourvoir aux frais des documents du Plan Local d'Urbanisme.

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

Les augmentations de crédits et de recettes au budget de fonctionnement et d'investissement sont réparties comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D 60632: Petits équipements		15 000.00 €		
D60633: Frais de voirie		15 000.00 €		
D611: Contrats prestation services		20 000.00 €		
D6132: Locations immobilières		4 500.00 €		
D61522: Entretien de bâtiments		5 000.00 €		
Total D011: Charges à caractère général		59 500.00 €		
D022: Dépenses imprévues		4 000.00 €		
Total D022: Dépenses imprévues		4 000.00 €		
D6554: Contrib° organ regroup.		11 00.00 €		
D6574: Sub° fct pers. Droit privé		1 500.00 €		
Total D65: Autres charges gestion courante		12 500.00 €		
R7366: Taxes remontées mécaniques				11 000.00 €
Total R73: Impôts et taxes				11 000.00 €
R7475: Gpts de collectivités				53 000.00 €
Total R74: Dotations et participations				53 000.00 €
R758: Prod. Divers gest° courante				12 000.00 €
Total R75: Autres prod. Gest° courante				12 000.00 €
TOTAL		76 000.00 €		76 000.00 €

Investissement				
D 202: Frais doc. urbanisme		12 000.00 €		
Total D20: Immobilisat° incorporelles		12 000.00 €		
R10223: TLE				12 000.00 €
Total R10: Dotations fonds réserves				12 000.00 €
TOTAL		12 000.00 €		12 000.00 €

TOTAL		88 000.00 €		88 000.00 €
--------------	--	--------------------	--	--------------------

Monsieur le Maire demande si il y a des questions concernant cette décision modificative. Aucune remarque n'est faite.

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'exposé entendu de Mr LENGACHER 2^{ème} adjoint et après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative au budget.

2. Convention de partenariat de la bibliothèque

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat de la bibliothèque. Cette convention lie la commune au département pour une durée de trois ans. Elle établit le principe de partenariat dans le cadre de l'accès à la culture et à la lecture, au travers de la gestion de la bibliothèque municipale.

La signature de cette convention fait suite au projet d'agrandissement du local de la bibliothèque.

Mr ARRIGONI s'interroge sur l'existence d'un règlement intérieur comme le prévoit la convention. Monsieur le Maire précise qu'effectivement il n'a pas mémoire de l'existence d'un règlement intérieur. L'agent municipal de la bibliothèque sera chargé d'en établir un et ce dernier sera soumis ultérieurement au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande un état des demandes de devis concernant les travaux d'agrandissement de la bibliothèque. Mr ARRIGONI précise qu'il n'a pas encore reçu tous les devis. Pour l'électricité, il ne dispose que de la proposition de la société META ELECTRIC. Mr BREUILLARD demande que d'autres sociétés soient sollicitées afin de pouvoir comparer les tarifs.

Monsieur le Maire rappelle que la règle fixée est d'au moins 3 devis pour faire le choix de l'entreprise retenue pour les travaux.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valide la convention et autorise le Maire à signer le document.

3. Points divers

A la demande de Mme BORCA Michèle, conseillère municipale, Monsieur le Maire donne lecture du courrier écrit par l'élue.

Le courrier relate l'interpellation faite par Mr SALVI, secrétaire général de la Mairie, auprès de la conseillère municipale concernant les intérêts particuliers de ce dernier dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Mr SALVI remet en cause le vote du Plan Local d'Urbanisme par les élus, qui d'après lui auraient méconnaissance des éléments du dossier.

Monsieur le Maire informe que Mme BORCA n'est pas la seule à avoir été interpellée par Mr SALVI, d'autres élus de la commune l'ont été aussi.

Mr LENGACHER considère que les faits sont graves et propose qu'une discussion à huit clos se tienne ultérieurement sur ce point.

Monsieur le Maire confirme qu'une discussion à huit clos se tiendra ultérieurement afin que la municipalité se positionne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

MAIRIE de METABIEF
Département du Doubs

Procès - Verbal du conseil Municipal
du Lundi 30 novembre 2009

<p>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 13</p> <p>Nombre de Membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de Conseillers présents ou représentés : 9</p> <p>Début de séance : 9 A 21h</p> <p>Fin de séance : 9 A 22h25</p>	<p>L'an deux mille neuf, le 30 novembre, le CONSEIL MUNICIPAL, s'est réuni, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 25 novembre par Monsieur DEQUE, Maire, qui a présidé la séance.</p> <p>Étaient Présents : Gérard DEQUE, Michèle BORCA, Alain ARRIGONI, Franck BREUILLARD, Sébastien BRUN, Rémy CHEVALET, Dominique REGARD, Bruno MUTIN, Thierry DUCLOS.</p> <p>Étaient Excusés: Dolorès ZAPATA, Corinne BROSSARD, Jean-Claude LENGACHER, Michel CUBY.</p> <p>Secrétaires de séance : Michèle BORCA et Dominique REGARD</p>
---	--

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2009 : Le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2009. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité sans observation.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2009 : Le Maire met au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2009. Sébastien BRUN précise que le nombre de conseillers en exercice est au nombre de 13 et non pas 12 comme indiqué. La modification sera apportée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. PLU : recours gracieux de M. SALVI

Le Maire donne lecture du courrier de M.SALVI.

L'intéressé y fait part de son étonnement, conteste la délibération prise la 5 octobre 2009 qui arrête le Plan Local d'Urbanisme. Il reproche au conseil municipal d'avoir voté sans connaissance du dossier. M.SALVI est concerné par des Emplacements Réservés placés sur ses propriétés AH n°11 et n°12, il a déposé un recours gracieux pour annulation de la décision.

Le Maire informe qu'une lettre lui a été remise à ce sujet par Michel CUBY absent du conseil ce soir, il donne lecture du courrier. M.CUBY fait part de sa surprise et informe qu'il avait pleinement connaissance du dossier.

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Le Maire invite chaque élu à prendre la parole pour réagir sur ce recours.

M.CHEVALET dit avoir connaissance du PLU et qu'il a vu dans ce projet l'intérêt global.

M.REGARD informe avoir étudié le PLU au cours des diverses réunions avec les autres élus et Maître COPPI, avocat spécialisé en urbanisme. Une réflexion globale a été menée. M.REGARD dit avoir une connaissance exacte du dossier, ce qui a permis en plus de l'ultime réunion de travail précédant le conseil municipal du 5 octobre 2009, de voter l'arrêt du PLU.

Mme BORCA ne comprend pas qu'il puisse être dit que les membres du conseil n'avaient pas connaissance du PLU. Le dossier a été pensé pour l'intérêt général de la commune. De plus, les documents constituant le dossier étaient sur la table du conseil municipal.

M.BREUILLARD précise avoir travaillé ce dossier à plusieurs reprises tant en ce qui concerne le règlement que les plans avec les conseils de l'avocat Maître COPPI et l'architecte M.REGNIER. Les Emplacements Réservés sont placés aux endroits où il y a des projets. Pour sa part, il ne s'oppose pas à éventuellement déplacer le trait en limite de propriété pour les parcelles AH n°11 et n°12.

M.MUTIN dit avoir suivi le PLU du début du projet jusqu'à la fin et tout est noté comme prévu lors des réunions. L'idée est que tout se passe bien autour de ce dossier.

M.ARRIGONI dit avoir connaissance du dossier par les réunions de travail et les informations données par Maître COPPI. Les Emplacements Réservés ont été décidés sans pour sa part connaître les propriétaires des parcelles. Le PLU est apparu clair pendant toutes les réunions.

M. BRUN informe qu'il a appris à connaître le dossier du PLU en entrant dans ses fonctions de conseiller. Les Emplacements Réservés étaient déjà placés lors du précédent mandat. Il précise que les élus ne sont pas là pour savoir à qui appartient le terrain et ne pas être là pour faire de particularité.

M.DUCLOS informe qu'il a voté en pleine connaissance de cause. Il considère que de prétendre que la décision a été votée sans connaissance est une insulte. En effet, il n'a pas pour habitude de faire les choses sans savoir ce qu'il fait. Le PLU a largement été travaillé dans le précédent mandat, l'idée est de recréer un centre de village. Il précise qu'il est normal que M.SALVI défende ses intérêts et écrive un courrier mais le vote a été fait en connaissance de cause et pour les projets futurs de notre village.

Le Maire clôture le tour de table en précisant que les courriers seront transmis à l'avocat pour aide juridique. M.SALVI est dans son droit, le conseil municipal peut revoir sa position après l'enquête publique.

2. Vente de terrain: terrain d'aisance au Crêt de la chapelle

Le Maire expose la situation : M.DEMONT propriétaire de la parcelle 120 souhaite acquérir le terrain communal qui jouxte sa parcelle. La parole est donnée à M.REGARD.

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

M.REGARD donne un avis défavorable pour la vente de ce terrain. La voirie de l'avenue des près verts forme un virage à l'endroit où se situe cette parcelle. Pour l'élargissement de la voirie ou le déneigement, il est préférable pour la commune de conserver ce terrain.

Le Maire demande si il y a des questions. Aucune. Mise au vote de la décision.

A l'unanimité les membres du conseil vote le refus de la vente du terrain communal jouxtant la parcelle 120.

3. Secours sur les pistes de ski : alpin, fond et ambulances

Le Maire précise que la proposition de convention de l'ATSU pour l'année 2009/2010 n'était pas parvenue en mairie au moment de la préparation du dossier du conseil municipal.

Le Maire donne lecture de la convention et des tarifs. La convention décrit le même mode de fonctionnement du transport sanitaire que l'an passé, mais propose une augmentation tarifaire de 6%.

Le Maire fait un rappel de la réunion de bilan de l'organisation des secours de la station 2008/2009 qui s'est tenue le 12 novembre en présence du SDIS, OREX, la Sous Préfecture et les Maires de ROCHEJEAN et LONGEVILLES MONT D'OR. Il en résulte que le SDIS va accorder une souplesse pour intervenir plus souvent que la saison précédente.

M.CHEVALET est surpris du pourcentage d'augmentation.

Le Maire précise que cette augmentation s'inscrit dans le cadre d'un conventionnement national des transports sanitaires.

Ski Alpin

Tarif forfaitaire	
43 €	Pour le front de neige et pour les soins sans évacuation
171 €	Pour les zones rapprochées
300 €	Pour les zones éloignées
601 €	Pour les zones hors pistes balisées et les pistes fermées

Tarif unitaire horaire TTC pour les secours sur des secteurs éloignés non accessibles gravitairement depuis les remontées mécaniques, caravane de secours, recherches de nuit...	
39 € / heure	Pisteur-secouriste
154 € / heure	Chenillette
22,5 € / heure	Scooter
24,5 € / heure	Véhicule 4x4

Ski de fond

Tarif forfaitaire	
50 €	Intervention sans rapatriement
150 €	Sur les pistes balisées
250 €	En dehors des pistes balisées

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF
Évacuations primaires en ambulance

Tarif forfaitaire	
191 €	Métabief-Pontarlier ou Super-Longevilles-Pontarlier

Le Maire met au vote les tarifs de secours.

A l'unanimité, les membres du conseil approuvent la tarification de secours sur les pistes et autorise le Maire à signer la convention avec l'ATSU 25.

4. Voirie communale : Mise à jour du tableau de classement des voiries communales

Le Maire indique que le plan de bornage du projet de cession n'a pas été transmis par le géomètre CALLIER, en conséquence le déclassement d'une partie de voirie devant le numéro 13 de l'avenue des prés ne peut être voté.

Le Maire donne lecture du tableau de classement de voiries communales par totaux. Il explique que les chiffres sont importants en raison de l'absence de classement depuis 1987.

Type de voies	Longueur
3 Voies communales à caractère de chemin	6 · 30 mètres
8 · Voies communales à caractère de rue	12 242 mètres
0 Voies communales à caractère de place	293 mètres
0 chemins ruraux	2 810 mètres
Total Général	21 · 80 mètres

M.BREUILLARD informe du projet de délibération pour la rétrocession de la voirie du lotissement Champs coiteux 4. Les rues de ce lotissement sont à réinscrire dans le tableau de classement de voirie communale.

Le Maire met au vote.

A l'unanimité, les membres du conseil votent la rétrocession de voirie du lotissement champs coiteux 4.

Le Maire met au vote.

A l'unanimité, les membres du conseil votent le tableau de mise à jour des voiries communales.

5. Divers

5.1 Rémunération des agents recenseurs

Le Maire donne lecture du projet de délibération où une traditionnelle majoration des tarifs de rémunération est proposée sur la commune à savoir : 1,90€ par habitant et 1,25€ par logement.

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

M.BRUN fait remarqué que l'augmentation est conséquente. Le Maire explique que l'augmentation n'est pas si importante. Cet emploi d'appoint est souvent effectué par des jeunes et les contraintes liées aux missions doivent être compensées. Il faut motiver les intéressés pour que le recensement soit fait correctement.

M.CHEVALET propose que l'embauche privilégie des jeunes de la commune.

Le Maire met au vote.

Les tarifs de rémunération sont adoptés avec 8 votes pour, 1 vote contre, aucune abstention .

5.2 Renouvellement de la convention de gestion de la salle P.CHARLIN

Le Maire donne lecture du rapport de gestion qui totalise une fréquentation moyenne par jour de 10,66 personnes, un total de recettes 4 919,70 € TTC et un total de dépenses de 6 468,94 € TTC.

Le solde en faveur d'OREX, gestionnaire de la salle est de – 1549,24 € TTC.

M.REGARD fait remarquer qu'il y a une double facturation entre les frais de gestion d'OREX et les frais d'Intérim.

Le Maire précise que les contraintes du poste oblige OREX à passer par une intérim et que la gestion en interne ne serait pas possible. Une réflexion doit être entamée pour la saison prochaine.

M.DUCLOS indique que le mieux serait de créer une grande salle et fermer toutes les petites.

Le Maire met au vote.

A l'unanimité, les membres du conseil votent la reconduction des tarifs pour l'année 2010 et le paiement du solde à la société OREX.

5.3 Renouvellement de la convention d'assistance technique de l'Équipement

Le Maire donne lecture de la convention d'assistance technique ATESAT, sans le tableau des modalités sur demande du conseil.

Pour l'année 2009, les honoraires de l'ATESAT s'élèvent à 1474,73 €.

M.REGARD indique que le travail fait dans le cadre de l'ATESAT est d'importance et que la commune ne peut se passer de leurs services.

Le Maire demande si il y a des questions. Aucune. Le Maire met au vote.

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent la convention et autorise le Maire à la signer.

5.4 Annulation d'un secours sur les pistes

Le Maire expose la situation : Mme FICHET demande l'annulation des frais de secours sur pistes pour son enfant.

La feuille de secours n'a pas été signée, il en est de la responsabilité du pisteur de la société OREX.

Un demande de prise en charge leur sera faite par courrier.

Le conseil ne dispose pas de suffisamment d'éléments, notamment le prix de l'intervention à payer.

La décision est reportée.

5.5 Demande de subvention pour le Monument de la libération

Le Maire explique la demande faite conjointement par l'Association des Maires du Doubs et l'Association des amis du monument de libération. Il s'agit de participer pécuniairement à la réfection du monument de la libération de la Chapelle des buis.

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Le conseil ne dispose pas de suffisamment d'éléments.

La décision est reportée.

5.6 Reliquat de frais sur le congrès des Maires 2007 et 2008

Le Maire rappelle les faits et précise que les frais festifs sont à la charge des élus mais les frais de transport et d'hébergement restent à la charge de la commune.

Le reliquat pour l'année 2007 est de 309 € et pour l'année 2008 il est de 270 €.

Décision : M.REGNIER va reverser les 253 € perçus à la commune et la commune versera la somme globale de 309 € à l'AMD afin de solder les reliquats.

5.7 Demandes de remboursement de forfait de ski pour - de 18 ans

Deux demandes particulières ont été faites pour obtenir le remboursement d'une partie du forfait de ski promotionnel moins de 18ans.

M. DUCLOS précise que la commune a fixé des critères pour l'octroi de la participation de la commune au règlement du forfait de ski promotionnel pour les moins de 18ans. Le conseil ne souhaite pas traiter les demandes au cas par cas mais bien s'en tenir aux critères. Le Maire rappelle que l'incidence budgétaire n'est pas connue si le « cas par cas » devait être pratiqué.

Décision : Les critères ne seront pas modifiés cette saison. Les deux demandes sont donc refusées, les intéressés seront informés de la décision par courrier.

5.8 Projet de délibération de l'Association des Maires Ruraux de France

Le Maire donne lecture du courrier de l'association des Maires Ruraux de France. L'association propose un modèle de délibération concernant la réforme des collectivités locales et la future motion du gouvernement. Il est proposé de délibérer et de transmettre cette délibération à la préfecture.

Le Maire précise qu'il ne souhaite pas faire de politique, mais le projet de réforme de la Taxe Professionnelle est important pour la commune de Métabief.

Le conseil ne dispose pas de suffisamment d'éléments.

La décision est reportée.

5.9 Paiement de la cantine

M.BREUILLARD demande l'avis au conseil concernant la facturation des frais de cantine pour les familles qui n'ont pas prévenus que leur enfant ne serait pas présent au temps du repas, lors de la journée de grève des enseignants semaine 48.

Décision : les parents qui ont prévenus seront dispensés de paiement et les parents qui n'ont pas prévenus devront s'acquitter des frais de cantine.

5.10 Terrains d'hivernage pour chevaux

Le Maire informe d'une demande écrite de SPORTS NATURE concernant la disponibilité de terrain communal pour l'hivernage de chevaux.

Le Maire précise que des terrains doivent exister sur la commune, mais les projets en cours ne permettent pas de s'engager sur une telle demande.

Le Maire donne l'information d'une étude sur le monde agricole qui va avoir lieu, elle sera d'ailleurs globale sur le secteur.

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

Décision : la réponse à cette demande est défavorable. Un courrier sera envoyé au demandeur.

5.11 Lettre de M.SALVI en réponse au courrier de Mme BORCA

Le Maire informe qu'un courrier est arrivé ce jour en Mairie. M.SALVI répond au courrier de Mme BORCA. Il a demandé au Maire que cette lettre soit lue au conseil municipal.

Le Maire, après s'être avisé de conseils juridiques, précise qu'il n'a pas obligation de la lire. Mme BORCA est conseillère municipale et siège au conseil municipal, ce qui justifie sa prise de parole ou la lecture de son courrier.

Si après plus amples renseignements juridiques, il s'avérait nécessaire de lire la lettre de M.SALVI, alors cela pourrait être fait dans un prochain conseil municipal.

5.12 Demande de M.MONNIER

M.BREUILLARD transmet la demande de M.MONNIER concernant le contenu du Procès Verbal du 28 septembre 2009 où il est écrit que l'intéressé a des « arriérés » concernant le paiement du bail du Cernois.

Il demande que ceci soit rectifié car il n'a pas de dette auprès de la commune. D'ailleurs à ce jour, M.MONNIER n'a pas reçu de facture.

Le Maire précise que M.LENGACHER sera informé de l'absence de facture.

Le conseil abonde dans le sens de M.MONNIER et confirme que ce dernier n'a pas d' « arriérés » à payer mais simplement un règlement sur facture à effectuer.

5.13 Informations Crèche de Noël et Comité de Jumelage

M.MUTIN annonce l'inauguration de la crèche le 21 et 22 décembre en présence de la chorale. La communication sur cet événement est prévue par voie d'affichage, sur le site Internet et M.TROUTTET - Correspondant de l'Est Républicain est informé.

Les échanges de produits régionaux dans le cadre du Comité de Jumelage auront lieu cette année, une information sera diffusée et des bons de commandes seront distribués dans les boîtes aux lettres.

Le Maire rappelle que le site Internet est en pleine réorganisation donc les Procès verbaux des conseils municipaux ne peuvent plus y être inclus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Maire

Les secrétaires de séance,

Les adjoints et conseillers municipaux présents à la séance

P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 DECEMBRE 2009

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Rémi CHEVALET,

Absentes : Corinne BROSSARD, Dolorès ZAPATA.

APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 Nov 2009

Le procès-verbal de la réunion du 30 Novembre est approuvé.

CINEMA – prolongation du contrat de location-gérance

Le maire rappelle au conseil municipal la décision de M. GAGLIARDI, locataire-gérant du cinéma Le Mont d'Or, d'arrêter son activité à la date anniversaire du contrat, soit le 19 courant.

Il indique ensuite que Mme Brigitte LONCHAMPT, gérante de la SARL CINEMA OLYMPIA, est disposée à reprendre l'exploitation mais que l'exercice de cette activité est conditionnée par l'obtention d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Centre National de la Cinématographie.

C'est pourquoi il a sollicité de M. GAGLIARDI la poursuite de son activité jusqu'à la délivrance de la carte d'exploitant à Mme LONCHAMPT et invite le conseil municipal à accepter ces dispositions.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Accepte la candidature de la SARL CINEMA OLYMPIA à la reprise de la location-gérance du cinéma
- Autorise le Maire à signer avec M. GAGLIARDI une lettre d'accord amiable reportant la résiliation de son contrat au jour de la signature de l'acte authentique à recevoir par Me LEVIEUX ou Me ARBELET notaires à PONTARLIER, constatant la réalisation de la condition suspensive affectant la location-gérance au profit de la SARL CINEMA OLYMPIA, dont le siège est à HOUTAUD, immatriculée au RCS de BESANCON, sous le N °485.116.503.

CINÉMA – nouveau contrat de location-gérance

Le maire rappelle au conseil municipal la décision de M. GAGLIARDI, locataire-gérant du cinéma Le Mont d'Or, d'arrêter son activité à la date anniversaire du contrat, soit le 19 courant.

Il indique ensuite que Mme Brigitte LONCHAMPT, gérante de la SARL CINEMA OLYMPIA, est disposée à reprendre l'exploitation mais que cette activité est conditionnée par

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

l'obtention d'une autorisation d'exploiter délivrée par le Centre National de la Cinématographie.

C'est pourquoi le contrat à intervenir comportera une condition suspensive, à savoir l'obtention de l'autorisation d'exercice d'activité par le Directeur général du Centre national de la cinématographie, conformément à l'article 14 du Code de l'industrie cinématographique.

Dans cette attente, M. GAGLIARDI poursuivra son activité sous forme amiable constatée par un simple échange de courrier entre lui et la commune.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

- Accepte la candidature de la SARL CINEMA OLYMPIA à la reprise de la location-gérance du cinéma
- Autorise le Maire à signer avec Mme LONCHAMPT, gérante de la SARL CINEMA OLYMPIA, un contrat de location gérance aux conditions générales de ce type de contrat et aux conditions particulières suivantes :
 - **durée** : UN AN qui commencera à courir le jour de l'acte qui constatera la réalisation de la condition suspensive
 - **ouverture** : le locataire-gérant devra veiller à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner la dépréciation, la diminution de rendement, la cessation d'exploitation, même provisoire du fonds, ou sa fermeture définitive. A cet effet, le cinéma sera ouvert :
 - tous les jours en périodes hautes (trois ou quatre séances par jour),
 - les mercredi (deux ou trois séances), vendredi (une ou deux séances), samedi et dimanche (deux ou trois séances) en périodes basses,
 - **loyer** : le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel hors taxe à la valeur ajoutée de 2.400 EUR, s'appliquant savoir :
 - à concurrence de 1.200 EUR à la location du fonds de commerce,
 - à concurrence de 1.200 EUR à la location des biens immobiliers.
 - **Dépôt de garantie** : Pour garantir l'exécution des obligations de toute nature résultant du présent contrat à la charge du LOCATAIRE GERANT, ce dernier a versé au BAILLEUR qui le reconnaît hors la comptabilité du notaire soussigné, une somme de mille deux cents EUROS à titre de dépôt de garantie.
 - Autorise le Maire à signer avec Mme LONCHAMPT, gérante de la SARL CINEMA OLYMPIA, l'acte qui constatera la réalisation ou la non-réalisation de la condition suspensive, au plus tard dans les TRENTE jours suivant l'obtention de l'agrément.

Budget de l'Eau – Décision modificative n° 3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONN.				
Dép. art.023	15 000,00			

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Dép. art. 658		15 000,00		
INVESTISS.				
Dép. art.1687		1 000,00		
Dép. art. 2156	15 000,00			
Dép. art. 2315	1 000,00			
Rec. art. 021			15 000,00	
TOTAL		- 15 000,00		- 15 000,00

CONGRES DES MAIRES 2009

Le maire informe le conseil municipal de l'inscription de trois élus au Congrès des Maires de France 2009 (lui-même, MM Bruno MUTIN et Jean-Claude LENGACHER).

Il propose de reconduire la participation de la commune, à savoir le paiement, outre les frais d'inscription, des frais de déplacement et d'hébergement pour chacun des participants.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les secrétaires de séance
Franck BREUILLARD et Thierry DUCLOS

Le Maire,
Gérard DEQUE